Informations VHRS-VMRS à indiquer sur le site d'engagement FFSA

- **Dans les onglets**
  « Pilote » et « Copilote » :

  Le N° de permis à indiquer est celui figurant près de la photo à la ligne 5, et la date sur la ligne 4a

- **Dans l'onglet « Voiture » :**

- Sélectionner le Groupe « RH »
  - et la Classe « 0 »
- Indiquer la cylindrée du moteur exacte en cm³
- Pour les VHRS uniquement inscrire dans la case « N° de PTH ou PTN » le N° du « Laissez-Passer pour Véhicules de Régularité Historique »

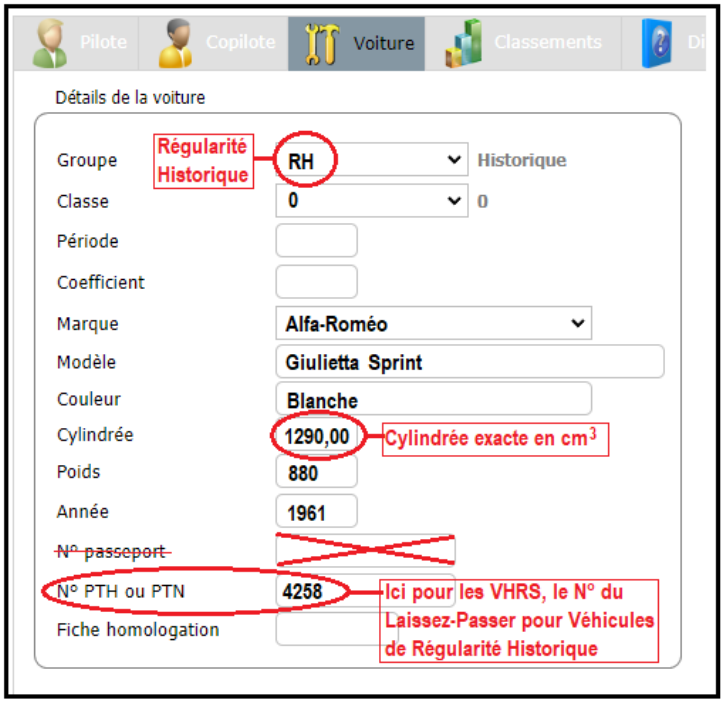

Dans l'onglet « Classement » :

- Dans les cases « Personne habilitée à représenter le concurrent » indiquer
  - en haut la moyenne choisie (haute, intermédiaire ou basse)
  - en dessous la date exacte de 1ère immatriculation figurant sur la carte grise

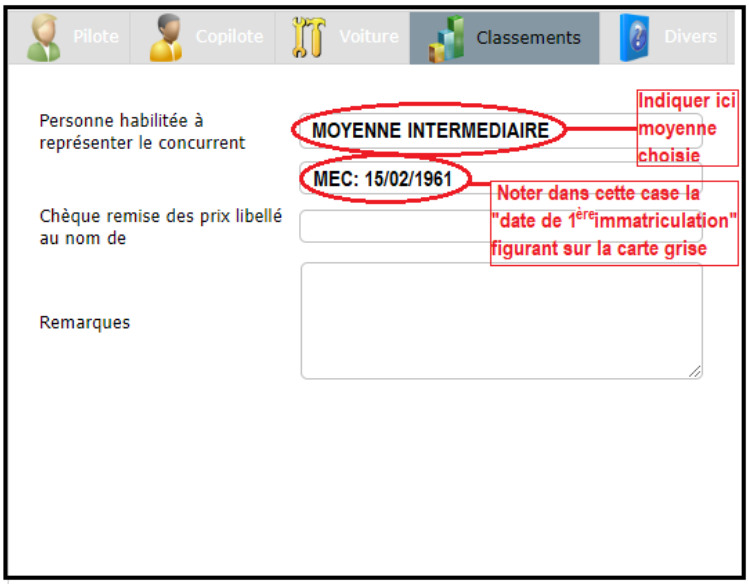

Merci d'avance